

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2008

## COMPTE RENDU

### Etaient présents :

MM. ROBERT - DELOGE - DESIDERI – HUMBERT - MERRA - STIEFVATER - MOYNE  
– DURY – PLANCON - SEGUIN

Mmes SEGUIN– BOISSEL-VACHET- RAPHANAUD-CARDAMONE-MORTET-  
MARCHISET

### Absents excusés :

MM. BOUR (*pouvoir à M.JO VACHET*) – GRAS (*pouvoir à F. HUMBERT*)  
Mmes LE BARBANCHON – TAUZIN

Yves STIEFVATER a été élu secrétaire.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2008

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2008 est adopté à l'unanimité.

## ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE PRESENTEE PAR LA PERCEPTRICE

Depuis maintenant deux années, le réseau du trésor public a développé un logiciel d'analyse financière et fiscale qui permet de réaliser des analyses financières rétrospectives voire prospectives des collectivités. Pour l'année 2007, la commune de GEVREY CHAMBERTIN a été retenue pour une analyse sur les années 2004 à 2006. Les éléments portant sur le résultat comptable, l'autofinancement, l'évolution de la dette et des investissements et les marges de manœuvre sont présentés au conseil municipal par Maryse POILLOT, Perceptrice. Les principaux ratios sont rappelés ci-dessous :

**Autofinancement** : la capacité d'autofinancement de la commune (excédent des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement) est très largement positive. En 2006, elle a participé à hauteur de 32,52 % au financement disponible dont dispose la commune pour investir après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

**Fiscalité** : les produits fiscaux représentent 288 € par habitant contre 327 € par habitant pour la moyenne départementale

Les taux sont tous inférieurs à la moyenne départementale des communes de même strate (valeur 2006) :

Foncier bâti : 17,09 contre 18,91 (moyenne départementale)

Foncier non bâti : 17,95 contre 28,91 (moyenne départementale)

Taxe d'habitation : 7,90 contre 8,91 (moyenne départementale)

**Dette** : Le remboursement de la dette est en baisse par rapport à 2006 (256 321 en 2005 – 243 729 en 2006). L'encours de la dette représente 603 € par habitant contre 608 € par habitant pour la moyenne départementale des communes de même strate.

Maryse POILLOT conclut sa présentation en indiquant que l'analyse réalisée révèle une situation financière saine et correcte de la commune.

## **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : Approbation du compte administratif 2007 – affectation des résultats**

Le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2007 des budgets principal et annexes et en affecte les résultats.

## **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : Approbation du compte de gestion 2007**

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2007 qui affichent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2007.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2008 – VOTE DES TAUX**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2008 du budget général et des budgets annexes, arrêtés comme suit :

### **BUDGET GENERAL – BP 2008 :**

Section de fonctionnement équilibrée à 1 997 290,76 €

Section d'investissement équilibrée à 2 470 430,13 €

Les principaux investissements retenus au titre de 2008 sont les suivants :

<b>Réfection murets</b>	<b>45.000 €</b>	
<b>Complexe sportif (<i>Complément</i>)</b>	<b>110.000 €</b>	<b>Subv. 130.000 €</b>
<b>Eclairage public (RD 931)</b>	<b>35.000 €</b>	
<b>Etude aménagement Mairie (accessibilité)</b>	<b>50.000 €</b>	
<b>Etude accès autoroute</b>	<b>10.000 €</b>	
<b>Enveloppe réfection voirie 2008</b>	<b>300.000 €</b>	
<b>Fonds de concours Points d'apport volontaire</b>	<b>20.000 €</b>	
<b>Extension Columbarium</b>	<b>24.000 €</b>	
<b>Signalisation sécuritaire (RD 31)</b>	<b>10.000 €</b>	
<b>O.N.F.</b>	<b>10.000 €</b>	<b>Subv. 2.000 €</b>
<b>Matériels et mobiliers divers</b>	<b>36.500 €</b>	
<b>Antenne gérontologique rue du tamisot : réfection des stores extérieurs</b>	<b>7.000 €</b>	

### **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES : BP 2008**

Section de fonctionnement équilibrée à 1 344 241,60 €

Section d'investissement équilibrée à 1 000 000,00 €

## **BUDGET ANNEXE LOCATION D'IMMEUBLES : BP 2008**

Section de fonctionnement équilibrée à 102 000 €

Section d'investissement équilibrée à 454 523,58 €

## **BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE : BP 2008**

Section de fonctionnement équilibrée à 150 000 €

## **BUDGET ANNEXE ZAC BERGIS : BP 2008**

Section de fonctionnement équilibrée à 2 408 098,47 €

Section d'investissement équilibrée à 1 000 000 ,00 €

## **VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux de fiscalité communale 2007 pour l'année 2008, à savoir :

Taxe d'habitation : 7,66

Taxe foncière bâtie : 16,58

Taxe foncière non bâtie : 17,41

## **SICECO : NOUVEAUX STATUTS ET CHOIX DES COMPETENCES TRANSFEREES**

Les raisons de l'évolution de la structure du SICECO et les nouveaux statuts sont présentés au conseil municipal. Le SICECO dispose désormais d'une compétence obligatoire et de compétences optionnelles à choisir par les communes membres.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les nouveaux statuts
- décide de transférer les compétences optionnelles suivantes :
  - . Eclairage public
  - . Enfouissement du réseau France Télécom hors travaux électriques
  - . Energie Gaz
  - . Achat d'énergie en groupement
- autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## **CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA MISE EN PLACE D'ABRIBUS**

Le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Général pour la mise en place d'abribus sur le territoire de la commune (2 sur la RD 974, 2 sur l'avenue de la Gare) et autorise le Maire à signer la convention à intervenir . Dans ce cadre, la participation de la commune s'élève à 20 % du montant HT de l'abribus, soit 1 122,90 €. Le Conseil Général est propriétaire du matériel et en assure l'entretien.

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RESSOURCES POUR LA REALISATION D'UNE FRESQUE SUR L'AUTOCOMMUNTEUR**

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec l'association RESSOURCES pour la réalisation d'une fresque sur l'autocommutateur situé rue Combe du Dessus. Le coût de l'intervention s'élève à 10 320 €. Cette intervention permettra de résoudre le problème de la prolifération des tags sur ce bâtiment. France Télécom a accepté de prendre en charge la remise en état préalable des murs afin d'obtenir des supports propres. Cette action sera également menée sur certains transformateurs EDF pour un coût de 900 € pour un équipement (EDF apporte une aide financière sur ce coût).

Les travaux seront exécutés fin mars – début avril 2008.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **AMORTISSEMENT DES DEPENSES LIEES A LA REVISION DU PLU**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer la durée d'amortissement des dépenses de révision du PLU à cinq ans.

A l'occasion de ce dernier conseil municipal du mandat, Monsieur ROBERT remercie l'ensemble des conseillers pour leur investissement tout au long de ces 7 années, et le travail d'équipe réalisé toujours dans la bonne entente.

La séance est close à 20 h 30